

**RAPPORT DE MINORITÉ DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Initiative Vincent Keller et consorts - Souveraineté alimentaire vaudoise : pour une agriculture
écologique, équitable et solidaire**

1. PRÉAMBULE

La minorité de la commission était composée de Mesdames Isabelle Freymond, Thanh-My Tran-Nhu, ainsi que de Messieurs Sébastien Humbert et Vincent Keller.

2. POSITION DE LA MINORITÉ

Pour certains commissaires la modification proposée n'est pas une contrainte – l'initiant assure qu'il n'est pas question que le texte débouche sur de nouvelles normes –, mais un soutien à toutes les mesures que le Conseil d'État met déjà en place ou compte instaurer. Un renfort de la base légale faciliterait la mise en œuvre des mesures en faveur de la souveraineté alimentaire. De plus, qui dit article constitutionnel dit également moyens à mettre à disposition. Le texte n'est pas non plus l'invention de « citadines et citadins bobo ». Il vise à ce que les productrices et producteurs soient payés correctement pour leur production, ce qui n'est actuellement pas le cas puisque même d'importantes exploitations peinent à s'en sortir (ne pas pouvoir dégager un salaire avec une exploitation de 100 hectares signifie que les produits sont sous-payés). Le texte s'emploie aussi à ce que les consommatrices et consommateurs sachent d'où provient leur nourriture.

L'un-e des commissaires indique qu'à entendre les agricultrices et agriculteurs, sur les 11 objectifs de l'initiative, au moins 7 sont des demandes du monde agricole. Ainsi, rétablir une relation de confiance et de connaissance entre productrice/producteur et consommatrice/consommateur est indispensable. Ces dernières années, plusieurs textes au niveau fédéral ont ciblé l'agriculture. La confiance entre la campagne et la ville est entamée et un travail conséquent pour recréer du lien est absolument nécessaire.

L'accroissement du degré d'autosuffisance est également un objectif clair pour monde agricole, mais les conditions de travail sont tellement difficiles, le nombre d'exploitations qui disparaissent si élevé (notamment des petites structures) que l'atteindre est très compliqué.

Les pertes de terres agricoles sont aussi une grande inquiétude pour les agricultrices et agriculteurs ; les récents débats relatifs aux pistes cyclables et à l'emprise sur les terres agricoles en est un exemple.

Le monde agricole souhaite lutter contre la sur-construction et l'abandon des terres. Il veut également que soient garanties des conditions de travail équitables dans la production alimentaire. Disposer de la main-d'œuvre adéquate nécessite de pouvoir donner des salaires décents qui permettent de vivre. Promouvoir l'emploi dans l'agriculture est donc nécessaire. Celles et ceux qui abandonnent leur activité ne le font pas de gaité de cœur, au contraire. Les jeunes voudraient pouvoir reprendre, mais les conditions sont trop difficiles.

Quant à assurer une tarification des prix transparente et équitable dans la chaîne agroalimentaire, il s'agit d'un besoin, tout comme l'encouragement au développement de coopératives. Actuellement, le poids de Coop et Migros, pourtant des coopératives à la base, est si important qu'il est impossible de leur tenir tête. Certains mécanismes de fixation des prix, tels que jouer le prix du blé à la bourse, sont choquants.

La commissaire regrette donc que malgré une volonté commune à tendre vers une souveraineté alimentaire, des considérations de couleur politique empêchent de réellement soutenir le monde agricole. La position de la droite, de productrices et producteurs qui assurent œuvrer pour l'agriculture, mais s'opposent à cette initiative s'avère paradoxale. Accepter l'initiative est pourtant un fort message de soutien politique au monde agricole.

Il est encore assuré que la modification constitutionnelle proposée ne serait pas contraire à la Constitution fédérale, car le Canton du Tessin a accepté une initiative de même teneur. Le texte était soutenu par les partis de gauche, la Lega et l'UDC dans sa grande majorité. Il a été combattu par le PLR et les libéraux de l'UDC.

Nonobstant le point relatif aux accords de libre-échange qui aurait pu ne pas figurer, reconnaît l'initiant, trop souvent le Conseil d'État indique avoir considéré une demande du Parlement, mais ne la concrétise pas. La prudence impose donc le maintien de l'initiative, même si certaines mesures sont prises ou à venir.

3. CONCLUSION

La minorité de la commission recommande de prendre en considération la pétition et la renvoyer au Conseil d'État.

Assens, le 05.11.2024

*La rapporteuse :
(Signé) Isabelle Freymond*